

**Procès Verbal du Conseil Municipal
Du lundi 5 décembre 2022**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Nombre de Conseillers présents : 10</p> <p>Nombre de Conseillers représentés : 5</p> <p>Début de séance : 20h30</p> <p>Fin de séance : 21h54</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 5 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 29 novembre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p>Excusés : Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Bénédicte Lavier à Lucie Jurcevic, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Gaël Marandin à Estelle Remacle, Thierry Rolland à Florence COLLINO .</p> <p>Secrétaire : Francis MEUTERLOS</p>
--	--

Le Maire propose de nommer un secrétaire de séance : Francis Meuterlos est nommé à l'unanimité.

Préambule : Approbation du PV de conseil municipal du 07 novembre 2022

Le Maire soumet à l'assemblée le PV de la séance du 7 novembre dernier.

A l'unanimité le PV est approuvé.

- 1 - ESPACE DE VIE SOCIALE
- 2 - DÉCISION MODIFICATIVE
- 3 - ACCOMPAGNEMENT D'UN EXPLOITANT POUR SE PROTÉGER DU LOUP
- 4 - BAUX ANTENNES
- 5 - DSP EAU POTABLE - MAÎTRISE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE
- 6 - TARIFS DE VENTES DE TERRAINS
- 7- CONVENTION GESTION DES ACTES D'URBANISME
- 8- TARIFS SECOURS SUR PISTES
- 8-1 TARIFS EVACUATIONS SUR PISTES
- 8-2 CONVENTION DE TRANSPORT SANITAIRE
- 9 - PROJET DE RENOVATION DES VESTIAIRES
- 10 - MOTION DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU CONIFER

11- DIVERS : POINT SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS

1 – ESPACE DE VIE SOCIALE

M. Le Maire rappelle que le CLAJ avait présenté une demande de subvention de 15000 €, intégrant la prise en charge du poste de responsable du musée. L'association a travaillé en ce sens mais le projet n'a finalement pas abouti. Aussi, la demande de subvention pour le fonctionnement de l'espace de vie sociale a t'elle été revue à 12 000 €.

Il indique que le comité de pilotage se réunira plus tard que prévu, le 15 décembre 2022, en raison de la difficulté de rassembler les différents acteurs.

Il souligne que malgré l'absence de bilan financier, qui n'est pas finalisé, le constat des actions menées est là.

Il laisse la parole à M. ZEFFANE qui présente le dossier de l'Espace de vie sociale.

Ce dernier indique que l'espace de vie sociale se met en place progressivement, et que les partenariats divers se créent. Un des 4 axes de l'EVS n'a pas pu être travaillé sur 2022 (jeunesse) mais le sera en 2023, car il existe un réel besoin.

Dans le domaine de la parentalité, environ 150 personnes ont participé aux divers ateliers, et environ 400 personnes sur les différentes actions.

Ce sont les animations locales (concerts) qui drainent le plus de monde.

L'association a également mis à disposition ses locaux à plusieurs reprises dans le cadre de partenariats inter-associatifs. L'enjeu de l'EVS dépasse les frontières de la seule commune de Métabief. M. ZEFFANE estime à 75 % la part des habitants de Métabief dans les différentes animations.

Il rappelle également l'existence de l'EVS de Rochejean et de celui des Hôpitaux-Neufs.

Laurent Poncet indique avoir reçu de nombreux retours très positifs.

M. le Maire rappelle l'importance de la création du lien social, dans lequel l'EVS joue un rôle primordial.

Il remercie le CLAJ pour son implication, aux côtés, notamment du comité des fêtes, dans le cadre de la mutualisation des moyens et des bénévoles.

M. ZEFFANE indique que le bilan financier pourra être transmis fin janvier, le bilan 2021 n'étant pas concluant en raison de l'obtention de l'agrément seulement au mois de septembre.

Francis Meuterlos se demande qui décide de la programmation. M. ZEFFANE explique que les actions se décident pour le moment au niveau de la direction du CLAJ, en fonction des propositions qui sont faites et des possibilités de l'association. A l'avenir ce rôle appartiendra au comité de pilotage.

Ce dernier se déroulera le 15 décembre, et est ouvert à tous, afin d'assurer une certaine représentativité, mais le nombre de participants ne devra pas être trop important pour rester fonctionnel.

Hervé Lacroix regrette l'absence d'éléments chiffrés.

M. le Maire souligne l'importance de soutenir l'association et précise que le bilan financier devra être transmis, pour permettre à la commune d'envisager la poursuite du partenariat financier.

Pour le fonctionnement de ce service à la population, l'association sollicite le versement d'une subvention de 12.000,00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions (Hervé Lacroix et Sandrine Boillot) :

- approuve le versement de la subvention de 12 000 €
- Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

2 – DÉCISION MODIFICATIVE

2-1 PROVISIONS

Après analyse du Trésorier, la provision à constituer pour le budget principal s'élève à 1.202,00 €.

Le budget prévisionnel était de 1.102,00 €, il convient donc d'abonder l'article de 100,00 €.

M. le Maire demande à Mme FAIVRE des précisions. Celle-ci indique que les provisions sont obligatoires comptablement et que les prévisions étaient en décalage de 100 €, ce qui nécessite cette bascule comptable.

M. le Maire propose donc la décision modificative suivante :

6542 – créances éteintes	- 100,00 €
681 – provisions	+ 100,00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve les modifications budgétaires ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

3 – ACCOMPAGNEMENT D'UN EXPLOITANT POUR SE PROTÉGER DU LOUP

M. le Maire laisse la parole à Laurent Poncet qui explique que M. et Mme TINGUELY exploitent une partie de la parcelle ZL1 sur la commune des Longevilles Mont d'Or depuis le 04 mai 2021 par le biais d'une convention pluriannuelle de pâturage tripartite (Exploitant-Mairie-ONF).

Initialement, cette parcelle devait être utilisée pour y faire pâturer des poneys mais le retour du loup sur le secteur inquiète les locataires.

Une réunion a eu lieu sur le terrain, à leur demande, le 17 octobre dernier.

Mme TINGUELY fait part de ses préoccupations quant à la mise en place de ses poneys sur le secteur :

- le lieu manque de visibilité car très boisé,
- des attaques ayant eu lieu sur le secteur proche ont provoqué l'affolement des troupeaux qui sont désormais très sensibles à la simple présence de chiens. Ainsi, outre les attaques du loup à proprement parler, Mme TINGUELY redoute que ses animaux, qui sont amenés à travailler avec du public (enfants, touristes, etc...), deviennent imprévisibles.

La présence de randonneurs, cyclistes et autres usagers sur le secteur risque également de poser problème si, à plus long terme, les éleveurs commencent à se doter de chiens de troupeau type « patou ».

Le plan « Loup Haut-Doubs », qui pourrait proposer des aides financières et un vrai plan d'actions, ne sera mis en place qu'en 2023.

N'ayant jamais été confronté au problème jusque-là, l'ensemble des présents a tenté d'apporter une première réponse à la demande des exploitants :

1/ Concernant la visibilité sur la parcelle :

- La parcelle ZL1 fait partie la « grande parcelle forestière n°22 ». Cette parcelle n°22 doit passer en coupe en 2023. Cette coupe, prévue de longue date, permettra déjà d'éclaircir en partie le secteur.
- En 2020 il avait été évoqué le projet de monter un dossier de réouverture sur la parcelle ZL1. Idéalement ce dossier, permettant d'obtenir des subventions, devrait être monté par le locataire. En premier lieu, l'ONF propose de fournir un devis pour une étude préalable à la municipalité. Même si le dossier de demande d'aide est présenté par la SARL de l'Etoile, la commune pourrait « accompagner » la démarche en finançant l'étude préalable.

2/ Concernant la mise en place de moyens de protection :

Les pistes suivantes ont été proposées :

- Installation de pièges vidéo autour de l'alpage, pour mieux apprécier la présence du loup (à noter que le PNR aura quelques pièges à mettre à disposition pour le printemps 2023),
- En cas de présence avérée, prendre la décision de mettre les bêtes en sécurité la nuit, dans un bâtiment, ou bien un parc de protection spécifique à construire,
- Réfléchir à l'intégration d'un chien de protection,
- Mise en place d'ânes avec les poneys. Si ceux-ci développent un réel sentiment d'appartenance et font troupeau avec les poneys, cela peut être une piste intéressante creuser.

A noter que le PNR a également eu un échange avec l'association Vigie Jura, qui structure actuellement un réseau de bénévoles afin de proposer à partir du printemps prochain de la surveillance d'alpages (post-attaque principalement, voire en prévention en cas de forte pression si le réseau de bénévoles est suffisant et disponible).

Les élus se demandent qui entretient le pré-bois. M. le Maire précise que ce pré-bois a souffert d'une absence d'entretien durant plusieurs années ce qui explique qu'il se soit refermé en partie. C'est d'ailleurs le cas sur plusieurs pré-bois...

Laurent Poncet indique l'importance d'accompagner les agriculteurs qui sont un peu démunis face à l'absence de réponse des autorités, elles-même confrontées à un phénomène nouveau.

Florence Collino s'interroge sur les responsabilités des instances en charge de la réintroduction du loup.

Cet exposé entendu et après en voir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, par 12 voix pour, et 3 abstentions (Hervé Lacroix, Francis meuterlos et Sandrine Boillot) :

- Approuve la prise en charge l'étude préalable (menée par l'ONF) pour un montant 1.632,00 € TTC permettant de lancer, par la suite, un futur dossier de défrichement.

- Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

4 – BAUX ANTENNES

Depuis 2021, la Commune est sollicitée par des « tower compagnies », qui souhaitent reprendre les baux que cette dernière détient avec des opérateurs téléphoniques.

Ces sociétés sont spécialisées dans le rachat de baux auprès des collectivités à des tarifs attractifs, qu'ils sous-louent ensuite aux différents opérateurs.

Après étude approfondie, il s'avère que l'impact sur les opérateurs est tel qu'ils les poussent souvent à s'orienter vers des baux privés, ce qui provoque une multiplicité des sites contenant des antennes de téléphonie.

Aussi, Lucie Rousselet a sollicité la renégociation des baux auprès des opérateurs actuels, afin d'améliorer la rentabilité de ces espaces sans générer de nouvelles installations.

A l'issue des renégociations, les nouveaux baux sont les suivants :

Emplacement	Locataire actuel	Parcelle	Opérateurs actuels				
			Loyer annuel actuel	Echéance convention actuelle	loyer renégocié	début nouvelle convention	durée nouveau bail
Morond	TDF	B 49	1,00	2035	15000	01/01/2022	20
Crêt Lerner	Hivory	C 805	5 066,00	2025	6370	01/04/2023	12
Crêt Lerner	Orange	C 110	5 513,69	2025	5514	04/12/2013	12

Les nouvelles offres ont été présentées en commission finances (offre de Totem non reçue à la date de la commission) qui a émis un avis favorable.

Hervé Lacroix fait part de l'inquiétude de Sandrine Boillot sur les ondes générées par ces antennes.

Lucie Jurcevic répond que les antennes sont déjà là et que la délibération a uniquement vocation à revoir les conditions des baux existants.

Il se demande également pourquoi le loyer de Totem est moins élevé. Il se trouve que Hivory prévoit un pallier en cas d'intégration de l'antenne d'un autre opérateur, ce qui n'existe pas chez Totem. Cette demande a été formulée. Par ailleurs, les baux prévoient la consultation de la commune en cas de sous-location.

Interrogée par Gérard Dèque, Sophie Faivre précise que tout administré qui le souhaite peut contacter l'agence nationale des fréquences pour obtenir des mesures.

La commune avait déjà effectué des mesures, qui étaient conformes.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et une voix contre (Sandrine Boillot)

- approuve les nouveaux Baux auprès de TDF, Hivory et Totem

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

5 – DSP EAU POTABLE - MAÎTRISE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

M. le Maire laisse la parole à Laurent Poncet qui explique qu'actuellement, dans le contrat de Délégation de Service Public qui lie la collectivité à Gaz et Eaux, c'est Gaz et Eaux qui a en charge l'achat d'électricité pour faire fonctionner les installations.

Chaque année, Gaz et Eaux demande une offre actualisée à ALTERNA, l'unique fournisseur d'électricité possible sur notre secteur. Or, pour 2023, le prix du Kwh a été multiplié par 5.

Afin d'éviter de faire peser le prix de cette augmentation sur les abonnés par l'intermédiaire de leur facture d'eau, Gaz et Eaux a sollicité la commune pour savoir s'il était possible que celle-ci souscrive à son nom le contrat d'électricité pour les installations. La commune payant l'électricité au tarif réglementé, cela permettrait de contenir l'explosion des prix. La commune refacturerait par la suite les consommations à Gaz et Eaux.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture « Service Marché » et du SIEL, cela est envisageable à condition qu'un avenant à la DSP soit établi.

Le montant à engager en avance pour les dépenses d'énergie serait de l'ordre de 25.000,00 €.

La régularisation officielle avec la rédaction de l'avenant pourrait se faire en janvier 2023.

Dans un premier temps M. le Maire voudrait connaître l'avis du conseil municipal sur ce sujet et, si les conseillers sont d'accord, donner dès à présent un accord de principe. Pour rappel la date butoir pour Gaz et Eaux pour contracter avec ALTERNA est le 15 décembre 2022.

Estelle Remacle s'interroge sur la durabilité de ce bouclier tarifaire des communes.
M. le Maire précise que les élus locaux sont vigilants sur ce thème.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve la rédaction d'un avenant au contrat de DSP eau potable permettant la prise en charge de l'électricité et la refacturation au délégataire.**
- **autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

6 – TARIFS DE VENTES DE TERRAINS

Les commissions urbanisme et finances ont effectué un travail sur le prix de vente des terrains communaux.

- La commission urbanisme proposait un prix de 200,00 € le m², avec un abattement de 50 % en cas de pente supérieure à 30 %
- La commission finances, propose plutôt 200,00 € le m², avec un abattement de 30 % en cas de pente supérieure à 30 %

M. le Maire propose de retenir la proposition de la commission finances.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de valider les modalités suivantes :

En cas de vente d'une partie de terrain communal à un administré :

- à la demande de l'administré : le prix sera de 200,00 € le m², avec un abattement de 30 % en cas de pente supérieure à 30 %. Le bornage et frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur. Il est à noter qu'avant toute décision de vente, il sera établi un inventaire exhaustif des réseaux souterrains existants sur la parcelle concernée.
- à la demande de la commune (pour régularisation) : l'étude se fera au cas par cas.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve la mise en œuvre des prix et modalités de ventes de terrains ci-dessus exposés.**
- **autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

7- CONVENTION GESTION DES ACTES D'URBANISME

La communauté de communes a transmis aux communes le nouveau projet de convention d'instruction des actes d'urbanisme.

Pour information, depuis 2019, le service a coûté en moyenne 7229,50 € / an, pour environ 180 Certificats d'urbanisme / 100 déclarations préalables de travaux, une trentaine de permis de construire et quelques permis d'aménager.

VU la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 concernant les services communs liés à une compétence transférée ;

VU l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes ;

VU l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toute commune compétente appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants et à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes en POS et PLU et à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les cartes communales ;

VU les articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à un groupement de communes ;

VU la loi 2018-2021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux lacs en date du 26/05/2015, portant sur la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'après plus de 7 ans d'existence, il convient d'harmoniser et de mettre à jour la convention liant les Communes à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De valider la nouvelle convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.**
- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

8- TARIFS SECOURS SUR PISTES

8-1 TARIFS ÉVACUATIONS SUR PISTES

M. le Maire expose les tarifs des secours sur pistes de ski alpin pour la saison.

51 € POUR LE « FRONT DE NEIGE » ET ACCOMPAGNEMENT (TÉLÉSIÈGE OU MOTONEIGE) :

➤ **Commune de METABIEF :**

Secteur METABIEF :

Surface délimitée par la gare du Téléski de la Berche, la gare du Télésiège de la Berche et la gare des téléskis Prés-Midi

Tertre : surface délimitée par la grenouillère

KIDPARK (jardin des neiges)

Jardins des Ecoles de Ski

➤ **Commune de JOUGNE :**

Secteur PIQUEMIETTE

Surface délimitée par la plate-forme de départ de la gare du télésiège de la Piquemiette

➤ **Commune des Longevilles Mont-d'Or :**

Secteur SUPER-LONGEVILLES : du restaurant « Flocon » aux gares des Téléskis de Super-Longevilles

193 € POUR LES « ZONES RAPPROCHÉES »

➤ **Commune des HOPITAUX-NEUFS :**

- Piste des Hôpitaux-Neufs complète

➤ **Commune de METABIEF :**

Secteur METABIEF :

- Piste de la Familiale en aval de la balise n° 4

- Piste de la Berche en aval de la balise n° 4

- Piste des canons à neige complète

- Piste de la Renversée au pied du mur en aval de la balise n° 3

- Piste du Tertre complète

- Piste de la Ch'neau

- Piste « La Petite Bleue »

- Piste du Bois du Roi

➤ **Commune de JOUGNE :**

Secteur PIQUEMIETTE : Piste Grange Deniset complète

Secteur Col de JOUGNE : La piste intégrale du col de Jougne.

➤ **Commune des Longevilles Mont-d'Or :**

Secteur Super-Longevilles :

Piste Campanule, Piste Gentiane en aval de la balise n° 5, Piste Fraisier, Piste Lys.

345 € POUR LES « ZONES ÉLOIGNÉES »

➤ **Commune de METABIEF :**

Secteur METABIEF :

- Piste Troupezy (partie amont) : balise n° 10 à n° 7
- Piste Familiale en amont de la balise n° 4 à balise n° 13
- Piste Renard en amont de la balise n°8
- Piste de la Berche en amont de la balise n° 4
- Piste de la Renversée en amont de la balise n° 3
- Piste du Printemps
- Piste de la Combe
- Snow-park

➤ **Commune de JOUGNE :**

Secteur PIQUEMIETTE :

- Pistes : Creux Soudet, Vieux Chalet, Bouc Blanc, Noire Compétition, Grange des Pauvres, la Source, Gudel, Raccourci, Falaise, Eterlou, Lynx, Le Goulet, Naturide.
- Piste Troupezy (partie aval) : balise n° 7 à n° 1

➤ **Commune des Longevilles Mont-d'Or :**

Secteur Super-Longevilles :

- Piste Anémone, Piste Gentianes en amont de la balise n° 5, Piste Eglantines
- Pistes : Chamois, Belette, Renard en aval de la balise n°7, Chevreuil, Marmotte.
- Piste « Corniche »
- Piste Familiale : balise n° 16 à n° 13
- Dahu
- Easypark

Evacuation hors pistes

✓ **675 € POUR LES ZONES « HORS PISTES BALISÉES » ET « PISTES FERMÉES »**

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

des personnes pisteurs-secouristes engagés : 50.40 € / Heure

des machines utilisées :

- chenillette : 196.44 € / Heure

- scooter

(Incorporation du conducteur au tarif) : 78.00 € / Heure

- véhicule 4x4 : 78.00 € / Heure

(Incorporation du conducteur au tarif)

TRANSPORT SANITAIRE

ÉVACUATION EN AMBULANCE VERS CHI PONTARLIER : 380 €

A ces tarifs, il est proposé d'ajouter des frais de gestion administrative induits par la prise en charge des blessés :

<i>Prestation</i>	<i>Temps / dossier</i>	<i>Coût horaire</i>	<i>Tarif</i>
Enregistrement / facturation du dossier	0,33	35 €	11,55€
Correction dossier à la demande du blessé (changement assurance, coordonnées incomplètes ou incorrectes du blessé...)	0,5	35 €	17, 50€

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en œuvre des tarifs de prise en charge des secours selon les modalités et tarifs ci-dessus,

- autorise le Maire à signer les documents y afférant.

8-2 CONVENTION DE TRANSPORT SANITAIRE

Comme chaque année, M. le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention relatif au transport sanitaire des blessés sur pistes de ski alpin.

Il rappelle que ces prestations sont refacturées aux blessés, et se déduisent du montant des permanences.

Les permanence ambulancières sont, elles, partagées en fin de saison entre les différentes communes utilisatrices du service au prorata du nombre de secours réalisés sur chacune d'entre elles (Jougne, Métabief et Longevilles Mont d'Or)

L'ouverture de la station étant programmée à compter du 3 décembre.

Pour information, le montant des transports a fortement augmenté cette année, en raison de l'augmentation des coûts des fluides, notamment, et les sociétés ambulancières ont fait part également de leurs grandes difficultés à recruter du personnel pour assumer les gardes journalières.

Les permanences ambulancières sont donc passées de 695 € à 960 €, et les transports vers Pontarlier, de 270 € à 380 €.

Hervé Lacroix s'interroge sur l'augmentation tarifaire significative des permanences, car il comprend l'impact du carburant, mais lorsque l'ambulance reste au pied des pistes, cela ne se justifie pas.

Gérard Dèque explique que les difficultés de recrutement dans ce secteur sont aussi à l'origine de l'augmentation et que la commune était déjà soulagée que les ambulanciers répondent présent.

Cet exposé entendu, après avoir pris connaissance de la convention de transport sanitaire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de transport sanitaire des blessés sur pistes de ski alpin**
- AUTORISE LE MAIRE À SIGNER LES PIÈCES S'Y RAPPORTANT**

9 – PROJET DE RENOVATION DES VESTIAIRES

M. le Maire propose à Lucie Rousselet-Jurcevic d'exposer le projet de rénovation des vestiaires du foot.

Cette dernière détaille le coût des différentes rénovations projetées, afin de mettre les vestiaires aux normes, en terme de sécurité et d'accessibilité.

Francis Meuterlos se demande s'il ne serait pas pertinent d'avoir une réflexion globale sur le bâtiment, compte tenu de l'installation prochaine du Docteur Cavan dans ses nouveaux locaux.

Lucie Jurcevic souligne la nécessité de prévoir le projet pour 2023, compte tenu de l'état des vestiaires. Elle précise que le projet de réfection prévoit la séparation des compteurs ce qui permettra de gérer et louer les 2 espaces indépendamment.

ELECTRICITE	10660	12792
CLOISON PLACO CARRELAGE FAIENCE DEMOLITION MENUISERIES INTERIEURES	62499,1	74998,92
PLOMBERIE	16751,84	18427,02
MENUISERIES EXTERIEURS	3543,36	4252,03
PORTE MANTEAUX ET BANCS VESTIAIRES	6990	8388
FILET PARE-BALLON	10510	12612
	110954,3	131469,97

Compte tenu des montants, il conviendra de lancer un marché public et affiner le montant des travaux.

Samuel Périody s'interroge sur le nombre de personnes qui prennent leur douche au stade...

L'état actuel des vestiaires n'est tellement pas engageant qu'il est certain que les douches ne sont pas beaucoup utilisées. Mais leur rénovation permettra sans doute une nouvelle utilisation.

Néanmoins, M. le Maire propose de valider ce premier plan de financement afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subventions.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	33.286,00 €	30 %
Région			
Département	c@p 25	27.738,00 €	25 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		49.930,00 €	45 %
Total HT		110.954,00 €	100 %

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :

- Approuve le plan de financement ci-dessus exposé pour la rénovation des vestiaires.
- sollicite le lancement d'un marché public pour la rénovation des vestiaires.
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

10 – MOTION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU CONIFER

M. Le Maire soumet à l'assemblée le projet de motion proposé par l'association du Conifer :

Le CONIFER, déjà dans son tracé actuel, contribue à l'attractivité touristique, 4 saisons, de notre territoire régional.

L'extension de la ligne, d'une part jusqu'à Pontarlier et d'autre part jusqu'à Vallorbe, viendrait renforcer considérablement encore le rayonnement de notre territoire au service d'un développement économique durable et harmonieux.

De plus, le caractère franco-suisse de cette réalisation constituerait une dimension supplémentaire en résonance avec l'attente des touristes et des acteurs locaux.

Enfin, la création de cette infrastructure ferroviaire supplémentaire créerait, même si ce n'est pas, pour l'instant son objectif premier, les conditions d'une opportunité mobilisable au service du transport public, dans le cadre de la mobilité quotidienne des habitants de ce territoire frontalier.

Dans cette dernière hypothèse, il appartiendrait, le cas échéant, aux autorités régulatrices de transport, côté français et suisse, de s'emparer de cette opportunité.

Ce projet suscite, d'ores et déjà de nombreux soutiens : au-delà de l'intérêt bienveillant de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs, et du Syndicat Mixte du Mont d'Or, des Mécènes, tels que la fondation Eiffel, sont prêts à s'engager au service de ce projet si, bien entendu l'ensemble des acteurs locaux sont eux-mêmes au rendez-vous de la dynamique engagée.

Dans ce contexte, le conseil municipal de la commune de Métabief apporte tout son appui et tout son soutien à la finalisation de cette initiative.

En particulier au regard des bénéfices attendus pour l'économie locale, il s'engage, dans le cadre de ses responsabilités territoriales, à contribuer à engager toute action de pédagogie nécessaire auprès de ses administrés.

Toutefois à ce stade, il conditionne l'effectivité de son engagement aux conclusions de l'étude d'impact et de faisabilité, engagée par le maître d'ouvrage, sur les plans administratifs, techniques et financiers : une focale sera traitée sur la traversée de la commune des Hôpitaux-Neufs qui nécessite un traitement particulièrement attentif en raison des contraintes attendues.

Les conclusions de cette étude seront connues dans un délai de 8 mois.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 3 voix contre (Sandrine Boillot, Francis Meuterlos et Samuel Péridy) et 1 abstention (Hervé Lacroix) :

- approuve la présente motion.

11 – DIVERS : POINT SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS

M. le Maire souhaite présenter à l'ensemble des élus l'avancée des dossiers de demandes de subventions en cours :

Dossiers déposés en 2020

> Création de 4 boîtes à livres

Montant total des travaux :		187,22 € HT
Aide demandée déjà accordée :	PREVAL	112,30 € HT (65% du total)

(Seul les matériaux sont subventionnables)

[Le montant a été reçu sur le compte]

Les boîtes seront mises en place en 2023 (en même temps que les aires de jeux).

> Mise aux normes accessibilité de 4 bâtiments communaux : Cinéma, Pôle VTT, Église et Cabinet Médical

Montant total des travaux :		32.218,65 € HT
Aide demandée déjà accordée :	DETR	4.890,32 € HT (15% du total)

(car montant subventionnable uniquement sur travaux extérieurs)

[Une avance de 1.467,10 € a déjà été reçue sur le compte]

[En attente des factures pour clôture]

Aide demandée non attribuée : **C@P25**

(car seuil des travaux intérieurs inférieur à 5.000,00 €)

Les travaux devraient être réalisés à la fin de l'automne 2022. L'opération a pris du retard car les deux entreprises concernées, BOUCARD et POLLONGHINI, ont rencontré des problèmes d'approvisionnement.

Dossiers déposés en 2021

> Achat de capteurs de Co2 pour l'école

Montant total des travaux :		282,03 € HT
Aide demandée déjà accordée :	RÉGION	282,03 € HT (100% du total)

[Le montant a été reçu sur le compte]

> Remplacement de deux PC pour le secrétariat de Mairie

Montant total des travaux :		1.510,00 € HT
Aide demandée déjà accordée :	DETR	311,70 € HT (20,6% du total)

[Le montant a déjà été reçu sur le compte]

Les PC sont en place.

> Soutien au musée

Subvention de fonctionnement à demander chaque année

Aide demandée déjà accordée :	DEP.	1.200,00 € HT
-------------------------------	-------------	----------------------

[Le montant a déjà été reçu sur le compte]

> Fourniture d'un poêle à granulés à la Salle Sancey-Richard

Montant total des travaux :		6.252,23 € HT
Aide demandée déjà accordée :	DETR	1.776,00 € HT (28% du total)

[Le montant a déjà été reçu sur le compte]

Le poêle est en place.

> Création d'un jardin partagé

Montant total des travaux :		8.758,19 € HT
Aide demandée déjà accordée :	RÉGION	2.500,00 € HT (28,5% du total)

[En attente retour de la Région]

Les travaux sont terminés et les factures ont été transmises en septembre 2022 mais la Région est en manque de personnel pour les instructions et le dossier a pris de retard.

> Mise aux normes accessibilité de 4 bâtiments communaux : Mairie, Salle Sancey-Richard, Poste et WC public.

Montant total des travaux :		9.249,00 € HT
Aide demandée déjà accordée :	DETR	2.714,70 € HT (29% du total)

[En attente des factures pour transmission]

Aide demandée non attribuée : **C@P25**

(car seuil des travaux intérieurs inférieur à 5.000,00 €)

Les travaux devraient être réalisés à la fin de l'automne 2022. Une avance de 30 % a été demandée, non perçue à ce jour.

> Amélioration du Camping Car-Park

Montant total initial des travaux : **39.036,84 € HT**
Montant revu à la hausse pour cause de travaux supplémentaires **47.519,90 € HT**
Aide demandée déjà accordée : **RÉGION 6.370,00 € HT** (13% du total)

[En attente des factures pour transmission]

Les travaux ont été finalisés au 01/12/2022, les factures seront transmises avant la fin d'année.

[Une avance de 4.246,67 € a déjà été reçue sur le compte]

> Mise aux normes accessibilité de 3 bâtiments communaux : Musée de la Meunerie, Discothèque et Sophrostoé

Montant total des travaux : **22.840,00 € HT**
Aide demandée (non accordée à ce jour) : **DETR 6.852,00 € HT** (30% de l'assiette)

[NON COMPLET : En attente du dépôt de permis pour compléter le dossier]

Les travaux n'ont pas encore commencé. En attente du dépôt de permis de construire et des Autorisations de Travaux par l'architecte : Guillaume POURCELOT.

Dossiers déposés en 2022

> Remplacement de deux PC pour la compta' et les marchés

Montant total des travaux : **2.004,06 € HT**
Aide demandée non accordée à ce jour : **DETR 601,21 € HT** (30% de l'assiette)

[En attente passage commission]

Les PC sont en place.

> Soutien au musée

Subvention de fonctionnement à demander chaque année

Aide demandée déjà accordée : **DEP. 1.200,00 € HT**

[Le montant a déjà été reçu sur le compte]

> Audit énergétique

Montant total des travaux :		34.900,00 € HT
Aide demandée non accordée à ce jour :	DSIL	10.470,00 € HT (30% de l'assiette)

[Refusé à l'heure actuelle / A revoir au moment des travaux]

> Création de voies douces

Montant total des travaux :		58.540,00 € HT
Aide demandée non accordée à ce jour :	DETR	17.562,00 € HT (30% de l'assiette)

[En attente passage commission]

Aide demandée non accordée :	DEP.	14.635,00 € HT (25% de l'assiette)
------------------------------	-------------	---

[Ne s'inscrit pas dans un schéma complet en lien avec la CCLMHD]

Une consultation est lancée pour choisir l'entreprise en début d'année 2023

> Création de 3 aires de jeux

Montant total des travaux :		178.500,00 € HT
Aide demandée déjà accordée :	DETR	37.660,14 € HT (21% du total)

[En attente des factures pour transmission]

Aide demandée non accordée à ce jour :	DEP.	46.410,00 € HT (26% du total)
--	-------------	--------------------------------------

[NON COMPLET : En attente du marché signé pour transmission]

Aide demandée déjà accordée :	CAF	13.500,00 € HT (7% du total)
-------------------------------	------------	-------------------------------------

[En attente des factures pour transmission]

Aide demandée non attribuée :	ENVIE	
-------------------------------	--------------	--

(Car la participation de la Région n'est pas assez significative : taux plancher de 20 %)

L'entreprise n'a pas encore été choisie.

> Budget EAU. Création d'un Feeder entre la Crêt de la Chapelle et le réservoir principal

Montant total des travaux :		412.000,00 € HT
-----------------------------	--	------------------------

Aide demandée (non accordée à ce jour) : **AG. EAU 206.000,00 € HT** (50% de l'assiette)

Aide demandée (non accordée à ce jour) : **DEP. 41.200,00 € HT** (10% de l'assiette)

Les travaux n'ont pas encore commencé.

> Création d'un cimetière paysager

Montant total des travaux : **202 778,40 € HT**

Aide demandée non accordée à ce jour : **DETR 52 000 € HT** (30 % de l'assiette subventionnable)

[DOSSIER DEPOSE MAIS A COMPLÉTER : En attente du marché signé pour transmission plan de financement actualisé]

> Travaux RD9 - RD385

Montant total des travaux : **379 831 € HT**

Aide demandée non accordée à ce jour : **DEP.OPSA 55 744 € HT**

Aide demandée non accordée à ce jour : **DEP. ADP 11 122 € HT**

Aide demandée non accordée à ce jour : **DEP.C@P25 28 830 € HT**

Dossier déposé en attente d'instruction

DOSSIERS A DÉPOSER EN 2023

> Soutien au musée

Subvention de fonctionnement à demander chaque année

Aide à demander : **DEP. 1.200,00 € HT**

> Aide pour le poste de responsable culturel

Subvention de fonctionnement dégressive à demander pendant 3 ans

Coût salarial estimé : **18.760,00 € HT**

Aide à demander : **ME. DEP 7.819,43 € HT** (50% des 5/6 du montant)

M. le Maire tient à remercier les services pour leur travail dans la recherche de subventions et le montage des dossiers.

Avant de clore la séance, M. le Maire indique que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le 9/01/2023.

Il rappelle que le traditionnel repas avec les élus, les employés et les parents organisateurs de la fête de Noël devra être programmé sur janvier.

Le conseil municipal est invité à l'inauguration du cabinet du Docteur Cavan le samedi 17/12/22 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54

Le Maire, Gérard Dèque	
Le secrétaire de séance, Francis Meuterlos	